

Label « Information Jeunesse » en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Grille d'auto-évaluation

PRESENTATION DES GARANTIES APPORTEES PAR LA STRUCTURE : DOCUMENT D'AUTOEVALUATION

Les garanties permettant la labellisation sont d'abord évaluées par la structure candidate à travers une autoévaluation, puis par le service instructeur.

Le contenu du dossier de labellisation est organisé en

- principes (colonne 1),
- objectifs opérationnels (colonne 2)
- effets concrets (colonne 3)
- non négociables (en caractères gras)
- et optionnels (autres caractères)

. Il est ensuite validé par le service instructeur.

Les éléments de réponse pour remplir la colonne 4 « pièces justificatives » sont à rechercher dans les documents à fournir (statuts, projet de la structure, rapport d'activité, diagnostic territorial...).

Les colonnes 5 et 6 sont à renseigner par la structure qui s'autoévalue.

La colonne 7 est réservée au service instructeur qui valide ou non l'autoévaluation.

Principes	Objectifs opérationnels	Effets concrets attendus pour améliorer le service rendu aux jeunes	Pièces justificatives	Auto-évaluation		Avis du service instructeur
				Oui	Non	
1. Garantir une information objective	Offrir une information objective et indépendante de toute influence religieuse, politique, idéologique ou commerciale	S'abstenir de tout positionnement politique, religieux ou commercial dans l'exercice de sa mission	Attestation sur l'honneur du dirigeant de la structure			
	Présenter un fonctionnement démocratique (si la structure IJ est de forme associative)	Réunir au moins 1 fois par an l'assemblée générale des membres Garantir la participation effective et le droit de vote des membres à jour de leurs obligations ainsi que la communication à ceux-ci des documents nécessaires à leur information, selon les modalités fixées par ses statuts ou son règlement intérieur	Production d'un PV d'assemblée générale par an. Production des statuts et du règlement intérieur			

Principes	Objectifs opérationnels	Effets concrets attendus pour améliorer le service rendu aux jeunes	Pièces justificatives	Auto-évaluation		Avis du service instructeur
		Faire approuver par l'assemblée générale le renouvellement régulier des membres chargés de l'administration ou de la direction ainsi que l'activité, le budget et les comptes de la structure	Production d'un PV d'assemblée générale par an.			
2. Accueillir tous les jeunes sans distinction	Accueillir et informer tous les jeunes sans discrimination au sens de l'article L225-1 du code pénal	<p>Accueillir les jeunes sans distinction de sexe ou de religion</p> <p>Adapter l'accueil aux publics les plus fragiles (jeunes sous-main de justice, jeunes sortant de l'ASE, jeunes en rupture familiale, jeunes illettrés) et aux publics à besoins spécifiques</p> <p>Produire des documents d'information simples et compréhensibles par tous</p>	<p>Production du projet de la structure prévoyant la mise en place de statistiques genrées de fréquentation de la structure</p> <p>Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction auprès des usagers de la structure</p> <p>Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction auprès des usagers de la structure</p>			
	Respecter le droit à la vie privée des jeunes	Respecter le droit à ne pas révéler son identité	Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction auprès des usagers de la structure comportant une question sur le respect de l'anonymat			

Principes	Objectifs opérationnels	Effets concrets attendus pour améliorer le service rendu aux jeunes	Pièces justificatives	Auto-évaluation		Avis du service instructeur
<p>3. Proposer une information personnalisée relatives aux politiques éducatives et de jeunesse du territoire</p>	<p>Associer les jeunes et l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans les politiques de jeunesse au diagnostic et à la construction de l'offre d'information</p>	<p>Réaliser un diagnostic du territoire et des publics</p> <p>Associer les jeunes au diagnostic et à l'élaboration du projet de la structure IJ</p> <p>Associer les jeunes à la gouvernance de la structure IJ</p> <p>Organiser la concertation des différents acteurs environnants sur les besoins des jeunes du territoire</p> <p>Organiser l'animation du réseau sur les sujets émergents et l'adaptation des pratiques professionnelles aux besoins des jeunes</p>	<p>Production d'un diagnostic récent</p> <p>Production de la méthodologie du diagnostic territorial, indiquant le rôle des jeunes</p> <p>Production des statuts de l'association indiquant la place des jeunes dans les organes de gouvernance, ou présentation du projet modificatif de statut</p> <p>Participation des partenaires aux groupes de travail sur le diagnostic</p> <p>Production du programme d'animation de la structure prenant en compte les actions dédiées aux sujets et pratiques émergentes</p>			

Principes	Objectifs opérationnels	Effets concrets attendus pour améliorer le service rendu aux jeunes	Pièces justificatives	Auto-évaluation		Avis du service instructeur
		<p>Travailler en réseau avec les autres services et structures de jeunesse et les autres organismes qui interviennent auprès des jeunes</p> <p>Mettre en place des partenariats pour fluidifier l'information qui concerne les jeunes</p>	<p>Présentation du rapport d'activité indiquant le nombre de réunions avec les partenaires dont les partenaires du SPRO</p> <p>Présentation du rapport d'activité indiquant le nombre de conventions avec les partenaires, ou présentation de la cartographie des acteurs</p>			
	<p>Offrir aux usagers, sur demande, un accompagnement individualisé permettant d'identifier clairement le besoin et de sélectionner les acteurs qui seront le mieux à même d'y répondre</p>	<p>Présenter l'offre d'information en s'appuyant sur les demandes et les besoins des jeunes</p> <p>Alimenter la boussole des droits en informations à caractère local (dès son déploiement)</p>	<p>Production du projet de la structure prévoyant la mise en parallèle de la structuration de l'offre d'information et des besoins exprimés dans le diagnostic</p> <p>Participation de la structure au COPIL « boussole des droits »</p>			

Principes	Objectifs opérationnels	Effets concrets attendus pour améliorer le service rendu aux jeunes	Pièces justificatives	Auto-évaluation		Avis du service instructeur
	<p>Contrôler l'adéquation de l'offre avec les besoins des jeunes du territoire</p>	<p>Co-construire avec les jeunes une analyse simplifiée de leurs attentes et de leurs profils en garantissant le respect de l'anonymat.</p> <p>Evaluer la capacité de la structure à faire évoluer son offre en fonction des demandes des jeunes</p> <p>Faire remonter les informations au niveau national</p> <p>Offrir des réponses personnalisées aux questions posées</p> <p>Augmenter la fréquentation des structures IJ</p>	<p>Production d'une analyse simplifiée et actualisée de leurs attentes et de leurs profils</p> <p>Production du projet de la structure prévoyant la mise en parallèle du résultat de l'enquête de satisfaction auprès des usagers et de l'évolution de l'offre</p> <p>Production du projet de la structure prévoyant la participation aux remontées nationales organisées par l'UNIJ</p> <p>Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction comportant une question sur l'adéquation de l'offre d'informations par rapport aux besoins exprimés</p> <p>Présenter l'évolution des chiffres de fréquentation</p>			
	<p>Garantir le libre accès à l'information nationale et régionale</p>	<p>Respecter le fonds documentaire minimum (actuel CIDJ national et régional, documents thématiques, quotidien régional)</p>	<p>Production des abonnements</p>			

Principes	Objectifs opérationnels	Effets concrets attendus pour améliorer le service rendu aux jeunes	Pièces justificatives	Auto-évaluation		Avis du service instructeur
4. Offrir gratuitement des conditions matérielles, des modalités d'information et des services adaptés aux besoins des jeunes	Délivrer une information gratuite	<p>Diffuser gratuitement les guides d'information</p> <p>Mettre à disposition les informations en ligne</p> <p>Mettre à disposition des conditions matérielles gratuites d'accès à l'information</p>	<p>Production des comptes de la structure attestant l'absence de produit issu de la délivrance d'information.</p> <p>Recoupement de l'ensemble des informations produites sous format papier avec les contenus disponibles en ligne.</p> <p>Entrée gratuite</p>			
	Proposer des horaires d'ouverture adaptés aux disponibilités et aux besoins des jeunes et mettre à disposition du matériel informatique en qualité et nombre suffisant	Installer la structure dans un lieu proche des lieux de vie des jeunes et/ou d'une structure administrative concernant les jeunes (cité des métiers, maison de l'emploi...), accessible en transports en commun, respectueux des normes de sécurité	Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction comportant une série de questions sur l'accessibilité			

Principes	Objectifs opérationnels	Effets concrets attendus pour améliorer le service rendu aux jeunes	Pièces justificatives	Auto-évaluation		Avis du service instructeur
		<p>Déterminer des horaires d'ouverture adaptés aux disponibilités et aux besoins des jeunes</p> <p>Distinguer un espace pour l'information généraliste/un espace pour la réception en entretien</p> <p>Mettre à disposition du matériel informatique alimenté en haut débit en quantité adaptée à la fréquentation</p> <p>Encourager le transfert de fichiers vers les boites mails personnelles des jeunes et limiter l'impression des documents.</p>	<p>Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction comportant une série de questions sur l'accessibilité</p> <p>Existence d'espaces dédiés pour l'information généraliste, et pour la réception en entretien</p> <p>Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction comportant une série de questions sur l'accessibilité</p> <p>Production du projet de la structure prévoyant politique environnementale concernant la consommation de papier</p>			
	<p>Délivrer des informations sur leur fonctionnement par le biais de moyens de communication adaptés</p>	<p>Délivrer des informations sur le fonctionnement de la structure IJ par un site dédié ou un onglet sur le site de la collectivité porteuse</p> <p>Déployer, lorsqu'elle est mise en place, la « boussole des droits » sur les ordinateurs de consultation et développer les compétences des jeunes pour utiliser ce nouvel outil</p>	<p>Existence d'un accueil en ligne</p> <p>100% des ordinateurs équipés d'un raccourci vers la « boussole des droits » et 100% des conseillers formés à l'application</p>			

Principes	Objectifs opérationnels	Effets concrets attendus pour améliorer le service rendu aux jeunes	Pièces justificatives	Auto-évaluation		Avis du service instructeur
		Favoriser les informations accessibles sur smartphone	Production du projet de la structure prenant en compte une politique environnementale concernant la consommation de papier			
		Tendre vers la communication des documents d'information sous forme numérique	Production du projet de la structure prenant en compte une politique environnementale concernant la consommation de papier			
		Prendre un abonnement à la documentation nationale éditée par le CIDJ : « actuel CIDJ »	Production des abonnements			
		Offrir une information exacte, pratique, facile à utiliser	Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction comportant une question sur le caractère pratique de l'information			
	Accompagner les jeunes dans l'accès aux droits en développant à la fois une offre de services généralistes liée à l'insertion professionnelle et une offre de services thématiques, notamment, dans	Développer une offre de services généralistes liés à l'insertion professionnelle (aide à la rédaction de CV, lettre de motivation ...)	Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction comportant une question sur la qualité de l'offre de services liés à l'insertion professionnelle.			

Principes	Objectifs opérationnels	Effets concrets attendus pour améliorer le service rendu aux jeunes	Pièces justificatives	Auto-évaluation		Avis du service instructeur
	<p>les champs du logement, de l'emploi, de la santé, de la mobilité, et l'engagement</p>	<p>Développer une offre de services diversifiée dans les champs que couvre l'IJ et de mise en relation avec les structures d'information thématiques (logement, emploi, ...)</p> <p>Accompagner les jeunes plus particulièrement dans l'accès aux droits (utilisation de la boussole des droits), la mobilité, l'accès à l'engagement</p> <p>Développer une offre « hors les murs » pour les jeunes les plus fragilisés, en lien avec le tissu associatif local (clubs de prévention, éducateurs de rues...)</p>	<p>Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction comportant une question sur la capacité de la structure à orienter le jeune vers les structures partenaires adaptées à son projet</p> <p>Production du projet de la structure prévoyant une enquête de satisfaction comportant une question sur la qualité de l'accompagnement proposé</p> <p>Production du projet de l'association prévoyant la création d'une offre « hors les murs »</p>			
	<p>Garantir les moyens humains nécessaires à l'animation de la structure</p>	<p>1 équivalent temps plein minimum</p> <p>Pour les structures régionales, 1 équivalent temps plein dédié à l'animation du réseau pour cinquante structures labellisées</p> <p>Pour les structures régionales, adapter la masse salariale à l'équilibre financier de la structure</p>	<p>Respect des seuils minimum</p> <p>Respect des seuils minimums</p> <p>Tableau des ETP et budget réalisé</p>			

Principes	Objectifs opérationnels	Effets concrets attendus pour améliorer le service rendu aux jeunes	Pièces justificatives	Auto-évaluation		Avis du service instructeur
5. Dispenser une information de manière professionnelle par des personnels formés à cet effet dans le cadre des réseaux régional, national et international de l'Information jeunesse	Garantir une qualification minimale des informateurs jeunesse	Formation spécialisée en gestion de ressources humaines pour le responsable ressources humaines de la structure régionale	Attestation des diplômes ou compétence minimum ; ou inscription dans le plan de formation les formations à acquérir			
		Responsable structure régionale : formation niveau III	Production des copies des diplômes			
		Expérience d'information et d'accueil du public	Production de CV ou de VAE			
		Utilisation des outils numériques courants	Production de CV ou de VAE			
		Participation aux réunions d'information du réseau IJ organisées par le CRIJ	Etre à jour de l'adhésion Production d'attestations de participation aux réunions			
		Production de documents d'information de portée régionale (objectif réservé au label régional)	Production des documents			
		Coordination de l'animation et de la formation des acteurs IJ au niveau régional (objectif réservé au label régional)	Production du plan d'animation et de formation annuel			

Principes	Objectifs opérationnels	Effets concrets attendus pour améliorer le service rendu aux jeunes	Pièces justificatives	Auto-évaluation		Avis du service instructeur
6. Organiser avec les services de l'Etat l'évaluation de l'activité de la structure	Prévoir dans le projet de la structure IJ une évaluation des actions menées	Disposer d'un outil d'évaluation périodique Prendre en compte les résultats de l'évaluation pour faire évoluer les projets Publication annuelle d'un rapport d'activité	Production du projet de la structure Mise en parallèle des résultats d'évaluation et de l'évolution du projet Production d'un rapport annuel			